

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 16 février 2010 à 18 h 00 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault  
Monsieur Alain Gervais

Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer      Directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Serge Carpentier      Directeur général adjoint et secrétaire général

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 38 0210** :      Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0210-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 39 0210** :      Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 janvier 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0210-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Monsieur Richard Boyer porte ensuite à l'attention des membres des demandes de congé sabbatique à traitement différé. Celles-ci sont acceptées et une résolution est adoptée en ce sens.

Congé sabbatique  
à traitement différé

**RÉSOLUTION CE 40 0210** :      CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions liant les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Madame Caroline Demers, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 28 janvier 2012 au 30 juin 2012, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2010;
- ✓ Madame Manon Boisclair, enseignante à l'école Notre-Dame, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 27 janvier 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 27 janvier 2010;
- ✓ Madame Luce Tellier, psychoéducatrice à l'école secondaire du Rocher, à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 29 février 2012, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Adopté unanimement

À 18 h<sub>10</sub>, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 41 0210** :      Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire